

al futuhat

[Home](#)[Index](#)[Chrono](#)[About](#)[Links](#)

Al-Moujahidine Bahri



10 - Fuite organisée de captifs chrétiens.

Beaucoup de captifs travaillaient pour le compte de la marine. C'est à ce titre, que leur fuite intéresse notre sujet. Une fois dans le port d'Alger, certains capitaines préparaient et organisaient l'évasion des esclaves, le plus souvent dans le dessein d'enlever aux chantiers navals de bons artisans et techniciens. Et comme « l'opération se déroulait dans les parages du port ou dans la rade, » la marine se sentait visée et réagissait.

S'il est trop long de faire l'historique de ces tentatives individuelles ou collectives, il est néanmoins utile d'en énumérer les plus sensationnelles^[1].

En 1673, le capitaine Aimeras, à la tête de huit vaisseaux de guerre, se présenta devant Alger, jeta l'ancre et se porta directement vis à vis du port et sous le canon de la ville. On lui demanda de s'éloigner, mais les esclaves, voyant les bâtiments sous le canon, tentèrent leur chance. Plusieurs réussirent leur coup^[2].

On s'était demandé, en 1682, pourquoi le Dey avait saisi deux barques venues de Majorque avec leurs biens et leur équipage conduit en captivité. On apprit ensuite, que des prêtres séculiers et réguliers et d'autres esclaves, s'étaient enfuis sur une frégate envoyée de Majorque à cet effet^[3].

Les gardes côtes d'Alger signalèrent, en 1731, un mouvement suspect d'une tartane qui faisait partie de la mission de Duguay. Elle parcourait la rade « fort près de terre, tantôt avec une voile, tantôt avec deux. » C'était des signaux pour les esclaves dont deux s'étaient sauvés la veille et se trouvaient déjà sur les vaisseaux français^[4]. En août 1748, un capitaine de chébec espagnol, nommé Spadilla, depuis trois ans dans les fers, servait le consul anglais, trouva le moyen de s'évader sur un navire vénitien^[5].

Il faut remarquer que la chance ne souriait pas tout le temps aux candidats à l'évasion. Après avoir minutieusement préparé leur plan, ils se faisaient arrêter à la dernière minute dans nombre

de cas.

En 1748, quelques esclaves français et espagnols ayant rassemblé des armes, de la poudre et des biscuits dans un magasin de la marine « où ils avaient la liberté d'entrer » projetaient de se saisir d'un navire du port pour s'y embarquer et s'évader^[6]. Le plan se termina par un échec et une punition sévère.

Ces évasions répétées tendaient l'atmosphère et augmentaient les récriminations à l'égard des nations chrétiennes.

Signeley prit l'engagement de ne plus faire sauver des esclaves « aux rades d'Afrique par les chaloupes des capitaines français^[7]. » Avec des pressions et des représailles, les Algériens obtinrent plus. Même arrivés à la nage jusqu'aux bâtiments chrétiens, les captifs étaient rendus au gouvernement.

Lors de la visite de M.Revest, commandant le vaisseau du Roi « Le Content » devant Alger, l'officier déclara qu'il renverrait tous les esclaves qui viendraient se réfugier à son bord. Il accepta que « quatre chaloupes algériennes fussent mouillées de garde autour de son vaisseau^[8]. »

M. Keppel, commandant une escadre anglaise arriva le 9 août 1749 à Alger avec plusieurs officiers. On lui demanda sur le champ trois esclaves qui s'étaient évadés dans un de ses vaisseaux. Il refusa. Le Dey lui fit dire que suivant le dernier traité, la cour de Londres avait renoncé au droit de donner asile aux fugitifs afin d'obtenir la fixation des droits de douane à 5% au lieu de 12%. A M.Keppel de choisir et M. Keppel consentit à renvoyer les captifs^[9].

Un mémoire du Roi :

« Pour servir d'instruction au chevalier de Villarzel, capitaine de vaisseau, veut donner satisfaction aux Algériens en refusant l'asile aux captifs. Suite, dit-il, à plusieurs plaintes très vives de la part des puissances de Barbarie et principalement de celle d'Alger, concernant les esclaves qui, ayant été reçus à bord des vaisseaux de Sa Majesté, ont prétendu profiter de la sûreté qu'ils avaient acquise sous le pavillon du Roi [. . .] Il ne s'agit point en cela d'esclaves français mais d'esclaves en général. Etant leur bien, c'est le leur enlever que de favoriser ces sortes d'évasions et si, d'une part, il convient en l'honneur du pavillon du Roi de ne point se départir de l'asile que les esclaves sont censés y trouver, il est important, d'autre part, d'empêcher qu'il n'y en ait qui viennent s'y réfugier^[10]. »

Il est intéressant de remarquer que les traités conclus au XVIIIème siècle, entre la Régence et certains Etats d'Europe, obligent les capitaines de vaisseaux mouillés dans la rade de la capitale de rendre les captifs évadés, qu'ils soient découverts avant le départ ou à l'arrivée en terre chrétienne^[11].



11 - Le salut du pavillon français

L'idée est d'origine britannique. Aux yeux des Anglais, la mer « par le droit de nature et des gens » n'est pas commune à tous. L'Angleterre en réclamait la souveraineté. Bien avant le XVII^{ème} siècle, tout navire étranger baissait pavillon devant les couleurs anglaises en mer du Nord. Le salut impliquait les honneurs de la mer, le droit de propriété exclusive et le droit de pêche et de navigation.

Au XVII^{ème} siècle, l'Amiral Blake reçut l'ordre d'exiger des vaisseaux de guerre hollandais, le salut du pavillon et de visiter les navires marchands. La loi du plus fort la réglait seule.

Louis XIV voulait, lui aussi, imiter les Anglais. « Sur terre et sur mer, à la Cour des rois comme à la surface des flots, la France prétendait que toutes les autres nations doivent lui céder^[12]. »

Le Roi Soleil voulait être le maître de la Méditerranée. En parlant des parages de la Corse, il disait « mes mers m'appartiennent en souveraineté. » En 1698, une ordonnance royale sanctionnait les modalités du salut.

Ordre fut donné à la marine royale « ...qu'à l'égard des vaisseaux de guerre particuliers de Hollande, Venise, Gênes et des villes d'Alger, de Tunis et Tripoli, Sa Majesté veut qu'ils [ses vaisseaux] leur demandent le salut et qu'ils y forcent ceux qui le refuseront s'ils croient pouvoir le faire avec avantage^[13]. » En mai 1684, l'éventail des navires devant saluer le pavillon du Roi Soleil s'élargit encore : « le règlement de 1665 doit être appliqué et que le sieur chevalier de Tourville se le fasse rendre par toutes les autres nations à l'exception des seuls Anglais. » Et par l'ordonnance du 15 avril 1689, le Roi défendait à ses officiers, commandants de vaisseaux, « de saluer les premiers vaisseaux des autres puissances et leur enjoignait l'ordre d'exiger le salut et de les y contraindre par la force s'ils refusaient sur quelque mer ou côte que ce fut la rencontre. »

Quelle fut alors la position de la Régence ?

Le salut des bâtiments français dans la rade d'Alger fut théoriquement réglé par le traité de 1689. L'article 29 l'avait abordé : « Toutes les fois qu'un vaisseau de guerre de l'Empereur de France viendra mouiller devant la rade d'Alger, aussitôt que le consul en aura averti le gouvernement, le dit vaisseau de guerre sera salué, à proportion de la marque de commandement qu'il portera par les châteaux et forts de ladite ville et d'un plus grand nombre de coups de canon que ceux de toutes les autres nations, et il rendra coup pour coup. »

Pour ce qui est de la mer, l'article dit brièvement que « pareille chose se pratiquera dans la rencontre des dits vaisseaux de guerre. »

Mais dans la pratique, les choses se passèrent autrement. Les bâtiments d'Alger ne semblent pas avoir été disposés à reconnaître au Roi « cette souveraineté sur la mer » et le monarque s'y était résigné.

Une lettre au sieur Dusault fait le récit d'un incident survenu en mer : « M.de Blanc qui arrive à Toulon avec les vaisseaux du Roi « Le Sérieux» et « Le Fleuron» a rencontré sur le cap de Gatte, trois vaisseaux d'Alger qui se sont retirés à force de voile et n'ont ni salué, ni envoyé à bord quoi qu'on eut arboré le pavillon et tiré le coup de canon d'assurance. Je les aurais poursuivis et combattus sans les ordres parvenus que Sa Majesté a donné à tous ses officiers commandant ses vaisseaux de ne faire aucun trouble ; à ceux d'Alger qu'ils rencontreraient mais de les secourir^[14]. »



Chapitre Vingt et Un

LA PAIX PAR LES PRESENTS

Comment calmer l'ardeur de la marine d'Alger ? La politique de la canonniers ne faisait que durcir les positions de la Régence. Le défi lancé aux grandes puissances, le rôle de plus en plus imposant joué par la marine dans la conduite des affaires de l'Etat et dans l'activité de la Méditerranée avaient contraint les adversaires à plus de souplesse : obtenir par l'argent ce qu'on n'a pu avoir par la force !

Les Etats les plus forts, les monarques les plus orgueilleux, les Papes, les Empereurs « qui ne parlaient qu'à Dieu, » les Doges, l'Angleterre maîtresse des océans, les Etats-Unis, se décidèrent à parlementer et à courtiser les Deys et leurs Rais et à s'en accommoder.

Après les avoir méprisés et combattus, on était heureux de leur plaire et de les satisfaire. On achetait cher leurs faveurs, car on s'aperçut que la paix était plus avantageuse que la guerre.

Les affaires de Marseille ne pouvaient bien marcher sans les bonnes dispositions d'Alger. Le consul Durand dut le rappeler plus d'une fois aux Echevins de la ville phocéenne : « Vous devez considérer Messieurs, que quoique cette place semble à charge au commerce, ne s'y faisant presque aucun négoce, que cependant d'elle dépend la sûreté du commerce de France et principalement de Marseille^[15]. »

Main tendue, échange de présents, lettres amicales, manifestation de courtoisie, politique de la carotte pour faire oublier celle du bâton, telle fut la conduite des rois et princes chrétiens avec le gouvernement d'Alger.

1 - Les présents

Pour dissiper les nuages dans les relations, créer de nouvelles dispositions dans les rapports, il fallait se connaître, se reconnaître, s'entendre, tisser des amitiés personnelles, multiplier les missions, nouer des relations d'affaires et saisir chaque occasion pour exprimer sa bonne foi et sa volonté de collaborer.

Puisque les traités conclus ne résistaient guère aux secousses politiques et aux malentendus, il fallait adopter d'autres moyens. Ainsi, aux échanges de coups se succédaient des échanges de cadeaux. Les objectifs visés étaient la sauvegarde du commerce et de la navigation.

Après la débâcle française devant Jijel en 1664, Colbert remit au négociateur Trubert « six mille livres de fonds par le Roi pour être employés en présents en Alger, à ceux qui pourront davantage contribuer à l'affermissement de la paix et à une rupture avec l'Anglais et le Hollandais^[16]. »

Dans leur correspondance, les souverains et les consuls en poste à Alger, justifiaient l'usage des présents comme « moyen de disposer favorablement ces gens-là » ou pour maintenir l'amitié et la bonne intelligence entre les Français qui font le négoce et le trafic à Alger et les puissances du dit pays. » On cherchait également « des assurances que la République aurait de sincères intentions de se conformer aux traités de paix et qu'elle ne donnerait à l'avenir aucun lieu de se plaindre. » Les présents entretenaient les Deys et les puissances « afin de les mettre toujours plus dans les intérêts de la nation. »

Calculs politiques et arrière-pensées n'échappaient à personne. « Les présents, dit une note du Comité de Salut Public, quoique destinés à nous frayer la route des négociations importantes, paraîtront être plutôt l'effet de notre générosité. Les moyens de communication entre les côtes de France et celles de Barbarie seront devenus plus sûrs et plus fréquentés. » Souvent ces dons servaient à créer un climat favorable à la signature d'un traité de paix ou d'une transaction commerciale, tel l'achat de blé.

A - Présents de la France :

Contrairement à des affirmations souvent affichées^[17], le Roi de France, ses Ministres, la Chambre de Marseille, les consuls en poste à Alger, plus tard la République, ne manquaient pas les occasions « de faire le plus de plaisir » aux dirigeants d'ici.

En 1629, au lendemain de la signature du traité de paix, Sanson Nappolon reçut la valeur de 18.041 livres d'étoffe « pour faire les dits présents suivant le dit ordre de la dite Majesté^[18]. » Un autre document concerne « le remboursement au sieur Lemaire [...] montant de la dépense faite par celui-ci à l'occasion de l'envoi d'une tartane à Alger, pour le bien du service [...] dépenses d'intérêt général pour entretenir la paix et pour le bien du commerce^[19]. »

Le négociateur Dusault « eut le soin de s'attacher par les présents tous les officiers du Diwân, sans en oublier un seul. » Indépendamment des gratifications habituelles, il remit à chacun des grands écrivains « des chemises à la turque garnies de dorures et soies, des draps de Hollande, quatre paires de pistolets et huit barils de miel^[20]. »

En 1700, le consul Durand reçut les présents « à offrir au nouveau Dey, présents nécessaires de faire aux nouvelles puissances de la République [...] affaire importante dont le retardement pourrait devenir préjudiciable au commerce. »

Louis XIV fit parvenir au Dey, en 1711, « vingt-deux aulnes et demie de drap fin de différentes couleurs, et vingt aulnes d'étoffe d'or brochées^[21]. »

Quand la Chambre de Commerce tardait d'envoyer quelques objets de valeur, elle était rappelée à l'ordre. Maurepas le dit aux Echevins de la ville : « Le sieur Durand m'a écrit, Messieurs, le 7 novembre [1724] que, n'ayant point encore reçu le fusil et la paire de pistolets que vous lui avez adressée (sic) pour le Dey d'Alger, il s'était dispensé de les donner attendant ce fusil et ces pistolets parce que c'est la partie qui doit faire le plus de plaisir à ce Dey. Si vous n'y avez pas pourvu, il est nécessaire que vous fassiez cet envoi, le plus tôt qu'il sera possible. Il marque que l'occasion de les donner aurait été favorable dans celle de lui faire compliment sur le caftan de Pacha que le Grand Seigneur lui a envoyé par un capigy Bachi, ce qu'il prétend n'avoir pu faire qu'en lui présentant un caftan d'étoffe d'or qu'il dit avoir acheté à son trésorier^[22]. »

Et dès l'annonce de la victoire algérienne sur les Tunisiens, en juin 1755, le consul accourut remettre au Dey une veste de drap^[23].

A Muhammad ibn 'Uthmân, on offrit, en 1766, « un diamant pour la valeur de 10 à 12.000 livres^[24]. »

Quand ce dernier fit construire en 1739 « une vaste et superbe maison, » le Consul de France estima dans une correspondance « qu'il serait convenable de lui faire présent de deux superbes rideaux en or et en argent pour orner cette maison « car il est des présents de convenance qu'il est à propos de faire de temps en temps et celui-là peut être mis au nombre de ces

derniers^[25]. ».

Son successeur Hassan reçut, en 1791, « un diamant de la valeur de 24.000 livres qu'il est d'usage d'offrir dans les circonstances semblables... » et une lettre de Louis XVI^[26].

B - Présents des autres puissances :

Ratification de traités conclus, avènement du Dey, fêtes religieuses, victoires remportées par Alger, heureux événements dans le pays ou chez les membres influents, tout était prétexte à des gratifications diverses.

1 - L'empereur d'Autriche, François II grand-duc de Toscane, après l'accord de 1748, envoya dans une cassette garnie de diamants, une montre d'or enrichie de brillants^[27]. Il autorisa les Algériens à se réfugier avec leurs navires dans tous les ports de Toscane en cas de tempête ou de poursuite de la part de leurs ennemis.

En 1823, ce pays obtint, grâce à l'entremise de l'Angleterre, la paix avec la Régence moyennant un présent consulaire de 25.000 piastres fortes.

2 - La Hollande fut un des grands pays fournisseurs de cadeaux « Les Hollandais, écrit Shaw, ont grand besoin de cultiver la bonne intelligence [avec les Algériens] en leur faisant un présent tous les ans, moyen qui leur a parfaitement réussi jusqu'à présent^[28]. » Jalouxant la France, les Pays Bas avaient envoyé à Alger, en 1623 et 1626, comme ambassadeur auprès des Pachas, Cornelis-Pinacker « pour essayer d'obtenir des avantages particuliers. » Au XVII^e siècle l'entente n'était pas difficile à réaliser. Les deux pays avaient un ennemi commun : Louis XIV. Plusieurs traités de paix et de commerce furent signés. En 1662 avec l'Amiral Ruyter et en avril 1679 l'accord négocié par le médecin Thomas Héés qui résida à Alger d'octobre 1675 à mai 1680.

La coopération entre Algériens et Hollandais, concrétisée par la fourniture du matériel naval, provoqua le courroux de Louis XIV. Il accusa les juifs de Livourne d'être des intermédiaires efficaces. En effet des vaisseaux hollandais accostaient de temps à autre à Alger avec des cargaisons de poudre, de fusils, de gros mâts, de câbles etc.^[29].

Fournitures d'armes contre traité de paix telle était la politique des Deys. Aussi, la correspondance des consuls de France en poste à Alger, à Malaga ou à Livourne contient de nombreux détails sur les matériels envoyés aux Algériens^[30].

En 1746, trois navires escortés par des vaisseaux de lignes arrivaient chargés de différents matériels : grands mâts, grandes pièces de bois de bordage, milliers de poudre, grelin, pièces de toiles à voiles etc...

Après chaque rupture, les Hollandais imploraient la paix en y mettant le prix et le Dey de dire : « la loi de Muhammad (Saluts et Bénédiction d'Allah sur lui) ordonnait de l'accorder à ceux qui la demandent^[31]. »

Le lecteur trouvera dans Devoulx : Archives du Consulat Général de France à Alger, p53, la liste des présents que les Hollandais et les Suédois ont apportés les 29 janvier et 15 mai 1749.

Rhyust, commandant de vaisseau de guerre hollandais se présenta en 1751 avec « beaucoup de bijoux et plusieurs pièces de drap qu'on évaluait à près de 60.000 livres. ». Trois ans plus tard, deux autres bâtiments étaient porteurs de présents : « bagues de diamants, pendules, montres, draperies, pièces de toile, mouchoirs des Indes^[32]. »

Quand les tensions entre les deux pays devenaient sérieuses et que la navigation pouvait en souffrir, la Hollande faisait appel au Grand Seigneur.

En juillet 1755, « deux envoyés turcs dépêchés par Soulayman Captan Pacha firent savoir à cette Régence que les Hollandais étaient prêts à donner tout ce que la Régence souhaitait pour avoir encore la paix avec elle^[33]. »

Après de difficiles négociations, le traité de 1757 fut enfin conclu et les envois d'armes et de munitions affluèrent à Alger.

3 - Le Danemark, lui aussi, avait besoin de sa paix avec les Deys. Aussi les vaisseaux de guerre et des navires marchands danois apportaient tous les ans les redevances de la cour de Copenhague en application des accords. Les traités de 1747^[34], 1748 et 1749, stipulaient tous l'envoi de fournitures militaires diverses : canons, boulets, mortiers, poudre, mâts, câbles, cordages, vergues...

On signalait en février 1748 « l'arrivée d'un vaisseau danois apportant le complément du matériel dont une partie fut envoyée en 1747^[35]. ». Quelques mois plus tard, deux bâtiments vinrent

avec leurs dons. Puis une frégate commandée par M. Hoogland livrait ses présents « offerts annuellement et qui consistaient en munitions de guerre et effets propres aux constructions des navires^[36]. »

En septembre 1751, le commandant d'un navire danois accompagnant les présents, remit au Dey une lettre de Sa Majesté, lui témoignant le désir qu'elle avait de vivre en bonne intelligence avec les Etats d'Alger. Le consul Hamekin, ne donnant pas entière satisfaction au Diwan, la missive indiquait que le souverain du Danemark était déterminé à le remplacer par un autre « plus agréable au gouvernement d'Alger^[37]. »

4 - La Suède avait ses intérêts en Méditerranée et dans l'Atlantique. Ses navires couraient de grands risques. L'appui ou la neutralité de la marine d'Alger étaient nécessaires.

Elle dépêcha en 1731, 800 barils de poudre, 8 gros câbles, 50 mâts, 800 fusils, 40 pièces de canons et 8 000 boulets.

En 1747, un autre chargement arrivait à Alger. Il consistait en 70 mâts, 903 câbles pour bordage, 170 lattes, 294 barils de poix, 50 milliers de poudre, 19 câbles, 80 grelins, 200 barils de goudron, 20.000 boulets de 6, 12 et 18 livres^[38] (). Les envois suédois ne furent guère interrompus. En 1814, « il est arrivée à Alger un navire escorté par un brick de guerre de la même nation portant des présents en chanvre, goudron mâturs au Dey^[39]. »

Quand l'ambassadeur algérien Muhammad Khûdja Sentarley « quatrième secrétaire du diwan » partit en Angleterre dans le cadre d'une mission, il fit le voyage aller et retour sur un vaisseau suédois appartenant au consul de Suède^[40].

5 - Les Anglais ne faisaient pas exception. Ils disputaient âprement à la France les faveurs d'Alger. La Cour, par l'intermédiaire de ses consuls ou envoyés, distribuait « des présents magnifiques » dont les pendules, les montres, les bagues et autres bijoux d'Angleterre d'une valeur élevée.

Cependant, c'était l'aide militaire qui était appréciée le plus. Londres proposait toutes sortes d'agrès, d'appareux, du fer, du soufre et du salpêtre.

Sous le règne de Muhammad Pacha, le roi envoya en 1797 (1201 de l'H) parmi d'autres présents « 4 canons du calibre de 40 livres avec le matériel suivant : 4 affûts avec roues et essieux, 200 barils de poudre cerclés en cuivre, chacun contenant un demi-quintal, 400 boulets du calibre des canons... 4 étuis renfermant les aiguilles et les vrilles destinées à dégorger la lumière des canons, 4 bouteaux, 4 poudrières pour amorce avec dégorgeoir, 9 tampons, 8 mèches, 8 barils pour mèches, 2 mesures en cuivre contenant chacune 16 livres de poudre, 25 sacs contenant chacun 4 sacs de mitraille et d'une éponge pour chaque canon^[41]. »

Le mathématicien français, La Condamine séjournant à Alger avait fait déjà remarquer « qu'il ne venait pas un vaisseau anglais ou hollandais qui ne fit au Dey quelque présent^[42]. »

Cette participation à l'armement d'Alger remonte loin. Sanson Napollon écrivant d'Alger à d'Herbault secrétaire d'Etat français, le 12 décembre 1626, disait que « la paix que les Anglais et Flamands ont fait en cette ville, n'a été que pour préjudicier aux chrétiens ayant apporté toute sorte de munitions de guerre^[43]. »

En 1751, les cadeaux remis par Keppel étaient estimés à 40.000 livres. « Une pareille générosité, dit le consul Lemaire, m'a mis la puce à l'oreille [...] J'ai appris, ensuite, que l'Angleterre a toujours été dans l'usage d'envoyer ces sortes de présents à chaque mutation de Deys, et que, ne l'ayant pas fait depuis que celui-ci est installé, et supposant que cette négligence a été la cause de l'insulte et dépravation commise à l'égard du paquebot de Lisbonne, elle a voulu la réparer afin de ne pas tenir, davantage, les Algériens en mauvaise humeur^[44]. »

L'incident eut lieu en 1786. Une frégate portugaise coula dans la rade de Gibraltar un navire algérien. Le commandant de la place mit l'équipage sur un bateau marchand en partance pour Alger. Bien mieux, il chargea un officier de demander au Dey à quoi pouvait monter le dédommagement.

« La réponse était 40.000 livres, tout compris, dit Venture de Paradis. A la suite de cet accommodement, M. Langhien, consul anglais écrivit à Londres que les Algériens avaient été si raisonnables dans cette affaire et avaient fourni pendant la dernière guerre, tant de provisions à Gibraltar, qu'ils méritaient une reconnaissance de la Cour. On envoya une frégate qui apporta quatre canons de bronze, quarante-huit livres de balles, de la poudre et des boulets ramés. Ce présent était estimé à 50.000 écus au moins^[45]. »

Si en 1816, l'Angleterre remporta sur Alger un petit succès, elle ne fut nullement exonérée du tribut annuel puisqu'elle dut continuer à payer au Dey, six cents livres sterling à chaque renouvellement de consul^[46].

Quant à l'Espagne, dont les anciens souverains avaient fait le serment de ne jamais faire la paix avec l'Islam et qui critiquèrent ou menacèrent, dans le temps, les cours d'Europe pour avoir trouvé des arrangements avec les Deys, elle se plia bon gré, mal gré aux usages notamment lors du changement de consul.

La Régence était accoutumée par la Cour de Madrid à recevoir de gros présents, principalement des fortes sommes en numéraire^[47], à chaque mutation consulaire. Elle dépensa, depuis le projet d'accord de 1772 avec Alger, « plus de cinq millions de piastres fortes tant en présents qu'en dons gratuits. »

A côté de la contribution matérielle, l'Espagne cherchait à plaire par les services rendus. Un brigantin ayant été pris par une escadre française et conduit dans un port espagnol, fut restitué aux Algériens par les Espagnols. L'ingénieur de marine envoyé par la Cour à Alger, était bien à la solde de Madrid^[48].

Les Etats Unis d'Amérique ne pouvaient échapper à la règle. La lettre de J.Adams à Livingtone plaidait en faveur d'un tribut annuel à payer à la Régence. « Il conviendrait, disait-il que le congrès se mit en mesure de traiter avec ces corsaires. Leur coutume [...] consiste à se faire remettre des présents par les Ambassadeurs qu'on leur envoie. Ainsi le Grand Pensionnaire de Hollande m'a dit que la République payait à Alger une somme annuelle de 100.000 dollars. J'espère que vis à vis de nous, ils [les Algériens] se contenteront d'une somme inférieure qui n'en constituera pas moins, si petite soit-elle, une charge pour nous, étant donné l'état de nos finances^[49]. » En 1797, un corsaire espagnol s'empara d'un bâtiment américain qui portait des documents et des présents en vue de faciliter les négociations avec le Dey^[50]. »

2 - Les bénéficiaires

Ils se trouvaient dans la classe des décideurs et leurs familles :

Les femmes du Dey et les dignitaires avaient leur part de ces présents. Un jour, la première dame « reçut une tabatière et des éventails^[51]. »

Le comité du Salut Public, créé par la convention, sur des présents évalués à 120.000 francs, l'épouse du Dey se fit remettre « un bijou en brillants de 24.000 francs^[52]. »

Les parents du Chef de la Régence, gendre, beau-père... n'étaient pas oubliés. En 1724-1725, la belle fille de ce dernier ainsi que les épouses des Beys d'Oran et de Constantine reçurent « des draps d'or pour caftan, draps écarlates des Gobelins, draps « mahou^[53]. » Le tout fit la joie de ces dames.

Quand le Kaznadji « premier ministre de la Régence » et le Khaznadjar marièrent leurs enfants, tous les consuls établis à Alger, s'empressèrent de faire des présents aux deux dignitaires. Le consul de France ne pouvait échapper à l'usage et à l'exemple des autres diplomates. Le Roi de France approuva la dépense de 1.000 écus pour l'achat de deux bijoux à remettre au nom de S.M^[54] aux deux ministres « comme des marques de bienveillance. »

Les autres personnages influents bouloukbachi, secrétaires, portier du palais, capitaine du port, chef des canonniers, avaient, eux aussi, leur part des donatives... « des solitaires de cent Louis pièce, des montres à répétition enrichies de diamants à double boite, façon anglaise et d'une forme plate attendue que les mahométans portent leur montre dans une poche sur leur poitrine, d'autres montres d'or simple mais toujours de la même forme, » le tout accompagné de beaux tissus., des pièces de drap vert, bleu de roi, écarlate, pourpre... des étoffes d'or et d'argent^[55].

Une autre fois, sur rapport du Ministre des relations extérieures Bonaparte, alors premier consul, prit un arrêté dont l'article III stipule : « Il sera mis à la disposition du citoyen Vallière une somme de 300.000 francs, soit en espèce soit en bijoux et autres effets pour fournir en présents et donatives que la négociation dont il est chargé entraînera^[56].

Il n'y avait pas que les bijoux ou les tissus pour acheter les cœurs. Les plaisirs de la table avaient leur pouvoir. On offrait de temps à autre des douzaines de bouteilles d'eau à la cannelle, des pots de confiture, de sorbet. Hadj Djà'far Agha, ambassadeur du Diwân, se trouvant à Marseille lors d'un voyage en ramena^[57].

Le Ramadhân était l'occasion de distribuer des fruits et des sucreries^[58].

On recevait ici des châtaignes, des prunes, des pommes, des anchois, des bâtons de sucre.

Les Raïs bien servis

Si la part du lion revenait, bien entendu, aux Deys, les Raïs figuraient en bonne place sur les listes des heureux bénéficiaires. Car d'eux dépendait la guerre ou la paix avec la Régence, d'eux également dépendait la sécurité de la navigation. Aussi, consuls et Chambre de commerce, accordaient-ils une attention particulière à ces officiers.

A. Lemaire engageait, en 1753, « des dépenses pour l'achat de cadeaux au profit du sieur Hadj Moussa, commandant les trois chébecs qui partent en course, afin de l'engager à continuer les égards qu'il a envers les bâtiments français^[59]. »

A l'occasion de son mariage, l'Amiral de la Régence, reçut une étoffe de Damas comme présent^[60]. Une somme fut également payée par le consul à l'Amiral Sidi Smail, sur ordre de MM. les Echevins^[61]. Quand Mustapha Raïs, en 1760, fut promu amiral, la « nation française » vota la dépense pour l'achat du présent à lui faire^[62]. Les archives du consulat de France à Alger réservent au chercheur plus d'une surprise en ce qui concerne ces pratiques : tel ordre donné par Th. Croiselle à M. Gimon « de payer le prix d'un présent offert à Omar Raïs, capitaine de port de cette Régence à l'occasion de son retour de Londres^[63].

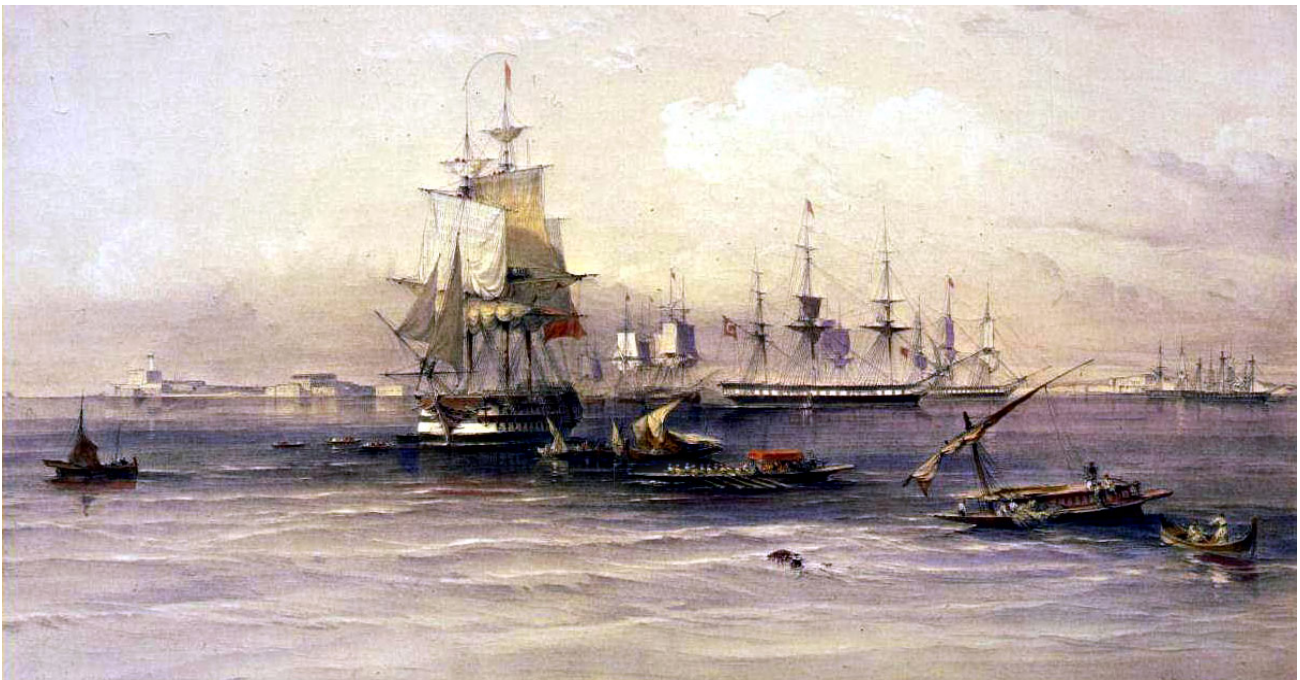
L'Espagne ne pouvant abattre une Régence qui entravait son action sur mer, promit aux officiers de ce pays des sommes « pour les engager à être favorables à la conclusion de la paix et au cas que leurs offices la déterminent. » Si le Dey, « pour sa reconnaissance particulière, indépendamment de celle du beylik était inscrit pour 60.000 piastres lourdes d'Espagne. En second rang se plaçaient Wakîl al-Hardj pour 30.000. Les officiers, l'amiral, le capitaine de port, les Raïs et le garde magasin de la marine en avaient pour près de 6.000^[64] (voir document).

En 1807, les Etats Unis payaient 18.923 dollars en cadeaux. La liste des bénéficiaires est impressionnante. Le Dey empocha 4.433 dollars, Wakîl al-Hardj, 1306, l'amiral, le capitaine de port et le commissaire de la marine 1713 et se trouvaient parmi les mieux nantis^[65].

Certes, de pareilles libéralités qui faisaient tomber une pluie d'or et de diamant sur Alger et inonder la classe dirigeante, pouvaient motiver les têtes les plus dures et les esprits les plus récalcitrants. Tout était bon pour réduire les tensions entre la Régence et les généreux donateurs, mais aussi tout était à entreprendre pour braquer l'ardeur de nos marins contre les ennemis de ces tributaires.

« Alger, écrit un certain Salva à Franklin, possède beaucoup de navires et en outre la politique de certaines puissances consiste à lui payer tribut pour être en paix avec le Dey. Elles se servent même de ces « harpies humaines » pour semer la terreur auprès de leur ennemie dont elle enchaîne le commerce au char de la piraterie algérienne^[66]. »

Les marins d'Alger, n'étaient point des mercenaires à la solde de telle ou telle puissance. L'intérêt du pays comptait par-dessus tout. D'autres marques d'amitié et d'autres gestes de bonne volonté de la part des nations chrétiennes étaient - plus que l'argent - susceptibles de leur tracer leur conduite.



[1] Sur ces évasions, leur préparation et leur exécution, Turbet-Delof, l'A.B., pp. 120-121.

[2] A.N.Aff.Etr. B I/115.
Plantet, *Correspondance*, I, p. 70, Lettre de Hadj Muhammad Dey à Louis XIV.
Almérias fut envoyé à Alger pour demander des réparations. Sa mission fut un échec à cause d'une fuite d'esclaves.

[3] A.C.C.M. Série I 1351 (janvier 1682).

[4] La Condamine qui faisait partie de la mission reconnaît les faits, R.A., 1954, p. 367.

[5] Vallière, « *Textes*, » p. 71.

[6] A.N.Aff.Etr. B III - 303, cahier 101.

[7] A.N.Aff.Etr. B III - 305. Mais il se réserva le droit de ne point refuser dans les vaisseaux français ceux qui s'y sauveraient à la nage.

[8] A.N.Aff.Etr. B III - 305, pièce n° 20 (octobre 1748). La note ajoute « A la vue du vaisseau, plusieurs esclaves tentèrent de se sauver à la nage, mais le Dey n'a pas voulu les punir disant qu'il était naturel à l'homme de chercher sa liberté et qu'il en ferait autant. Un Espagnol, s'étant sauvé à la nage, la nuit, fut accepté. Cette visite coïncida avec l'arrivée des six Algériens d'Angleterre.

[9] A.N.Aff.Etr. B III - 303, cahier 101.

A.C.C.M. Série J 1365 (1749).

[10] A.N.Aff.Etr. B III - 305, p. 62 (mai 1752).

- [11] Traité algéro-danois de 1746, article 11.
Traité algéro-hambougeois de 1751, article 11.
Traité algéro-vénitien de 1763, article 11.
Le gouvernement d'Alger prit une mesure efficace pour freiner les évasions. Obligation fut faite aux navires étrangers de mouiller loin du port.
Le neveu de Duquesne, venu à Alger en 1717, dit dans son Journal : « Quoique nos vaisseaux fussent mouillés à près de deux lieues de la ville, plus de soixante esclaves tentèrent de s'y sauver [...] sept sont arrivés, les autres furent noyés. »
- [12] La Roncière, *Histoire*, V, p. 390.
- [13] A.N.Marine B7/49, p. 604.
- [14] A.N.Aff.Etr. B2/87 (1692).
- [15] Grammont, *Correspondance des Consuls*, p. 59, Lettre du 18 octobre 1698.
- [16] A.N.Aff.Etr. B I - 115, Lettre de Colbert, Paris 11 avril 1668, Une autre du 4 mai va dans le même sens.
- [17] Dancour, *Relation de voyage du sieur*, publié par J.P. Vittu, sous le titre « *Document sur la Barbarie en 1680-1681*, » C.T. 99-100, 1977.
L'auteur prétendait que la France ne payait rien aux Algériens, (p. 318). M.Colombe, contre toute évidence, écrit que « les croisières que ces deux puissances (la France et l'Angleterre) organisèrent en Méditerranée, contribuèrent cependant au déclin de la course... D'autres pays, la Suède, la Hollande, les Etats-Unis achetèrent à prix d'or, la liberté de leur navigation. » (Initiation à l'Algérie, p. 210).
Sur les présents des nations chrétiennes, *Venture de Paradis, Alger*, R. A., 1897, pp. 89-94.
- [18] A.N.Marine B7/49.
- [19] A.C.C.M. Série B 6 F° 132 v° 30 septembre 1700.
Le nouveau Dey en question est Mustapha (1700-1705) surnommé « Barbe Fourchette. »
D'autre part, les présents offerts au Dey étaient versés au Trésor Public (A.N.Aff.Etr. *Mémoires et Documents*, t. 9).
- [20] Plantet, *Correspondance*, I, p. 386, Lettre de Chabâne dey à Louis XIV, note 1.
- [21] A.N.Marine B7/89 F°5 (25 mars 1711) et F° 58 v° (4 avril 1711) ; passeport pour faire acheminer de Paris à Marseille les dits présents. L'aune est une ancienne mesure de longueur. A Paris, elle valait environ 1,188m.
- [22] Il s'agit de Kor 'Abdi Dayi, investi en 1723.
Sur les présents offerts au Dey par la chambre de Commerce de 1724 à 1725, l'article de J.Reynaud, *Rev. de la Chambre de Commerce*, n° 568, octobre 1947, pp. 30- 32. Sur les présents que le consul de France doit faire à son arrivée à Alger, A.N.Aff.Etr. B III - 305, pièce n° 34 du 24 janvier 1749.
- [23] Vallière, in « *Textes*, » p. 138.
- [24] A.N.Aff.Etr. B III - 22.
Signalons que le Dey envoya au Roi « Trois superbes chevaux »
- [25] N.Aff.Etr. *Mémoires et Documents*, Afrique, p. 200, Lettre du 20 septembre 1749.
- [26] Devoulx en évalue le prix à 26.000 livres. Quant à la lettre, il dit que l'original fait partie de la collection de manuscrits de la Bibliothèque Publique d'Alger (Archives du Consulat ...p. 128).
- [27] Vallière in « *Textes*, » p. 75.
- [28] *Voyage*, I, p. 413.
- [29] A N. B 7/1, Lettre de Madrid, 15 juillet 1709.
- [30] A.N.Marine b7/4 F° 258, Malte 27 janvier 1710.
- A.N.Marine B7/5 F° 155, Lettre de Malaga, 22 avril 1710.
- A.N.Marine B7/4 F° 11 v°, Lettre du consul de France à Malaga, 10 décembre 1710.
- A.N.Marine B7/8 F 66, Lettre du 15 janvier 1711.
- A.N.Marine B7/8 F 294, Lettre de Livourne, 12 mars 1711.
- [31] A.N.Aff.Etr. Marine B 7/ 49, p. 535, mai 1724.
- [32] Vallière (A.), in « *Textes*, » p; 96 etp. 122.
- [33] A.C.C.M. Série J 1365, Journal.
- [34] Copie en français, A.N.Aff.Etr. B III 322, 10 août 1746 (22 Radjab 1159).
22 articles, signé sous Ibrahim Pacha, les négociateurs danois étaient : le comte Urbrich Adolphe, Chambellan et ses conseillers. Du côté algérien, il y avait le Diwan et les dignitaires de la Régence.
Les présents à offrir étaient : 500 qx de poudre à canon, 8000 boulets de canons de différentes grandeurs, 25 petits câbles, 10 ditto à 12 pouces et 50 perches pour rames de galères.
Le roi de Danemark ayant offert des mortiers non satisfaisants, le Dey les renvoya en faisant remarquer que ces armes étaient en fonte ajoutant « qu'on n'acceptait que des mortiers de bronze ». Il donna « six semaines pour réparer cette erreur. »
- [35] A.N.Aff.Etr. B III - 303 c. 101.
- [36] A.N.Aff.Etr. B III - 305, p. 37, Lettre du consul Lemaire.
- [37] Vallière, in « *Textes*, » p. 96
- [38] Devoulx, *Tachrifât*, p. 42.
- [39] A.N.Aff.Etr. Marine B 7/89 F° 14.
- [40] A.C.C.M. J 1365, Journal 1749.
- [41] Devoulx, *Tachrifât*, p.42
- [42] *Voyage*. B A., 1954, p. 372
- [43] *Mariner* B 7/49.
- [44] A.C.C.M. Série J 1365, Lemaire, Journal, juin 1751.
- [45] *Venture de Paradis, Alger au XVIIIème siècle*, R.A., 1897, p. 84.
- [46] Dupuy, *Américains et Barbaresques*, p. 5.
- [47] A.N.Aff.Etr. *Mémoires et Documents*, t. 9.
- [48] A.N.Aff.Etr. *Mémoires et Documents*, t. 10 (*Mémoire de Hulin*, t. 5, Afrique).
- [49] Dupuy, op. cit. p. 20, Lettre du 12 juillet 1783. Le traité de paix entre les deux pays fut signé le 5 septembre 1795. Voir Klein, *Feuillets*. pp 143-146, les présents offerts par les Etats Unis.
- [50] Archives espagnoles, Ministère de la Marine, section course, dossier 1291 (20 juin 1797).
- [51] A.C.C.M. Série J 1363, Correspondance du consul Thomas.
- [52] A.N.Aff.Etr. *Mémoires et Documents*, Alger (1790-1827), t. 14, Lettre de Versailles, 13 nivôse an II.
- [53] Drap d'une finesse exceptionnelle, fabriqué avec la laine d'Espagne.
- [54] A.N.Aff.Etr. BI/31, pp. 319 v°, Lettre du 30 juillet.
- [55] A.N.Aff.Etr. *Mémoires et Documents*, Alger (1790-1827), t. 14.
- [56] A.N.Aff.Etr. *Mémoires et Documents*, 5, Afrique, p. 200 et 229.
- [57] A.C.C.M. Série B 6 F° 48 (30 août 1696).
- [58] A.C.C.M. Lettre de Tourville à MM. les Echevins de Marseille, 4 janvier 1741.
- [59] A.G.G.A Série A (1 A 61) Alger 16 avril 1753.
- [60] A.G.G.A. Série A (1 A 67) Alger 12 janvier 1758.
- [61] A.G.G.A. Série A (1 A 67) Alger 12 janvier 1758.
- [62] A.G.G.A. Série A (1 A 69) Alger 22 avril 1760.
- [63] A.G.G.A. Série A (1 A 71) Alger 20 mai 1762.
- [64] A.N.Aff.Etr. *Mémoires et Documents*, Alger, p. 10.
Egalement, B III, *Levant et Barbarie* (1616-1873). Voir document n°.
- [65] *Archives du Consulat d'Amérique à Alger*, document publié par Klein, *Feuillets d'el Djazair*, pp. 143-146.
- [66] Dupuy, op. cit., p. 48, *Lettre d'Alger*, 1er avril 1783.



Copyright (c) 1999 Unicitylight.info. All rights reserved.